



Fausse déclaration de témoin d'accident de travail par mon employeur

Par **WaM78**, le **25/05/2020** à **12:23**

Bonjour je travaille de nuit dans le domaine de la sécurité incendie sur un site classé igh (immeuble de grande hauteur) depuis le mois de février 2020 il y a eu des réductions d'effectifs. En Avril 2020 j'ai été victime d'un accident de travail sur le site où je travaille seul j'ai dû appeler les pompiers pour être emmené aux urgences à la suite de cet accident mon employeur a donc fait une déclaration d'accident de travail jusqu'à la fin d'un anormal le seul souci est que ma société (pas moi) a cité un collègue comme témoin de cet accident alors que nous travaillons seuls depuis le mois de février donc il n'y a aucun témoin de ce qu'il s'est passé.

Ce qui me pose problème c'est que si la Cnam mène une enquête (comme ils ont déjà contacté mon supérieur disant témoin) mon emploi est en jeu car la fausse déclaration a été faite par une autre personne que moi mais en mon nom

Quelqu'un pourrait-il m'aider? j'aimerais savoir ce que je risque et ce que je peux faire en sachant que je ne veux pas laisser passer ça car dans mon domaine les employeurs nous demandent de l'intégrité et un respect strict de la loi comme nous avons besoin d'un numéro préfectoral pour exercer. Merci d'avance pour votre aide

Par **P.M.**, le **25/05/2020** à **13:07**

Bonjour,

Je ne comprends pourquoi votre emploi serait en jeu...

Normalement, le témoin ne peut pas faire la déclaration à la place de la victime...

Vous pourriez rechercher des preuves que vous étiez seul sur le site auprès du client chez qui vous travailliez et, plus difficilement, des pompiers les circonstances de leur intervention...

De toute façon, s'il y a lieu, vous pourriez contester la déclaration de l'employeur auprès de la CPAM...